

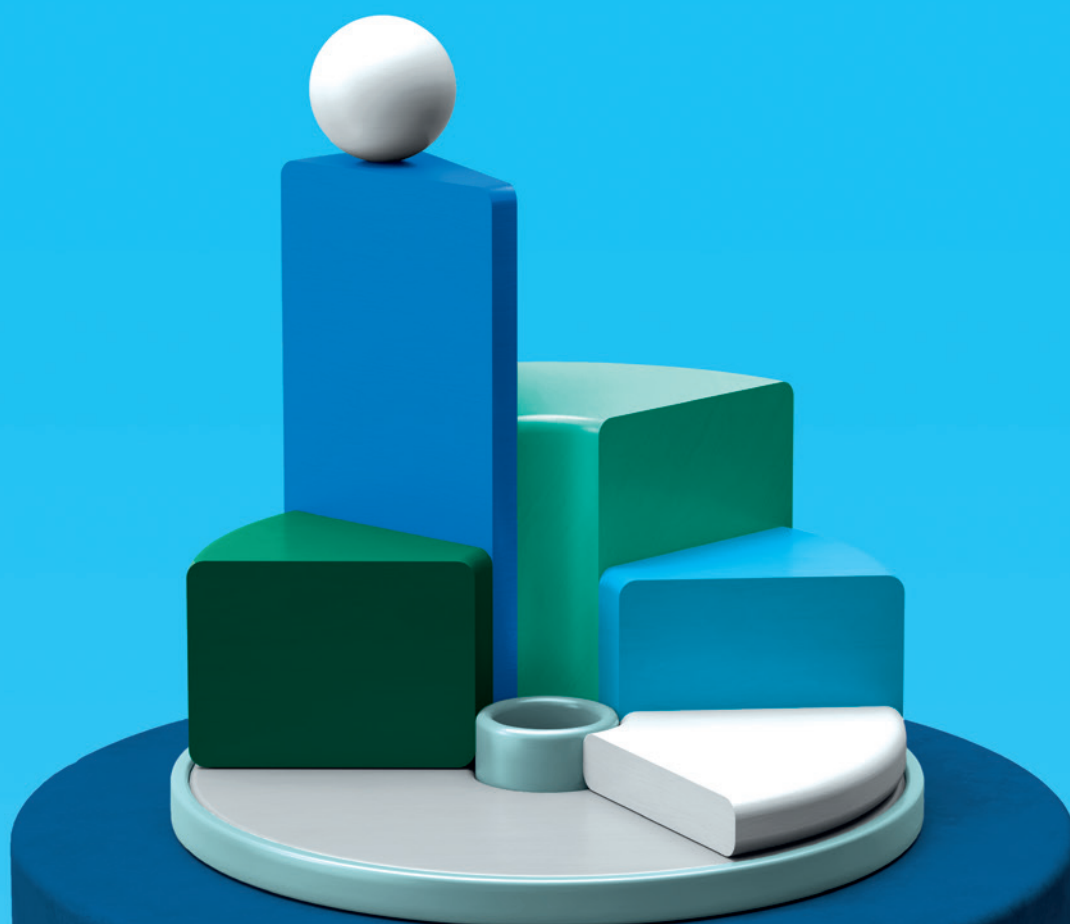


**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ ET MAÎTRISER LES DÉPENSES

RAPPORT SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL DE LA CNAM



Propositions de l'Assurance Maladie pour 2026

Rapport au ministère chargé de la Sécurité sociale et au Parlement sur l'évolution des charges et des produits de l'Assurance Maladie au titre de 2026 [loi du 13 août 2004]

JUILLET 2025

Introduction par le Président du Conseil de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Dans un contexte politique inédit, une situation économique préoccupante et devant l'ampleur du déficit de l'Assurance Maladie, il est plus que jamais urgent de proposer des solutions innovantes pour sauvegarder notre système de protection social universel, équitable et solidaire.

Aussi, pour la première fois depuis la réforme de la gouvernance en 2004, le directeur général a invité le Conseil de la Cnam à participer à l'élaboration du rapport Charges et Produits dont la vocation est d'éclairer les politiques de santé publique, la représentation nationale pour l'élaboration du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Particulièrement conscientes des enjeux, les organisations membres du Conseil se sont mobilisées pour travailler, en collaboration avec les directions de la Cnam, sur un ensemble de thématiques et explorer, sans tabou, dans un esprit de dialogue et de co-construction, l'ensemble des leviers envisageables pour revenir progressivement à l'équilibre financier et assurer la pérennité de notre système.

Centrées autour de problématiques communes en faveur d'un projet global de transformation de notre système de santé, les séances de travail ont abordé des thèmes aussi variés que la prévention, la pertinence, les médicaments, les pathologies chroniques, les prestations en espèces, la lutte contre la fraude ou les rentes économiques.

En parallèle, le Conseil a lancé deux missions sur des sujets qui méritaient une attention particulière : une sur les « indemnités journalières et arrêts maladie » pour comprendre la croissance de ce poste et identifier des leviers ne dégradant pas le niveau de prise en charge des assurés ; l'autre sur le « financement de la branche maladie » et les moyens de revenir à l'équilibre. En auditionnant des experts d'horizons différents, ces travaux ont permis de dégager un certain nombre de conclusions qui ont utilement enrichi ce rapport.

Au terme de ces travaux, je peux affirmer que la démocratie sociale a su s'engager et démontrer sa capacité à proposer des solutions structurantes. Si certaines mesures se sont avérées consensuelles, d'autres, plus controversées, ont été explorées, analysées de manière à mettre en évidence, pour chacune d'entre elles, les bénéfices et les risques. Pour autant, dans un souci de transparence, les contributions et positionnements des organisations membres du Conseil sont annexées à ce rapport.

Pour 2026, ce rapport se veut donc plus structurel et plus offensif sur les phénomènes de rentes économiques et les pratiques inefficientes pour lesquelles les acteurs, les effecteurs et les financeurs du système de santé doivent avoir une démarche partagée tant sur les dépenses que sur les recettes. En outre, ce rapport démontre la nécessité de s'attaquer, dans une logique intersectorielle, aux facteurs de risques d'aggravation des pathologies chroniques et de renforcer la fonction d'assureur de l'Assurance Maladie, notamment par la refonte des taxes sur les produits nocifs à la santé.

Face à une Assemblée Nationale fragmentée, j'espère que ce travail collectif qui a permis de dégager une voix équilibrée guidera, en cette année du 80ème anniversaire de la Sécurité Sociale, les choix des parlementaires et amènera à des décisions responsables pour la pérennité d'un système d'assurance maladie auquel nous sommes tous très attachés.

Fabrice Gombert

Introduction par le Directeur Général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

En 2025, nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale et **la force de notre système d'assurance public universel auquel nos concitoyens sont si attachés dépend de sa capacité à garantir sa propre soutenabilité.**

La France peut certes encore se prévaloir d'offrir à ses citoyens **un système de santé d'excellence avec une forte protection publique qui couvre 80 % des dépenses de santé de notre pays** et un reste à charge parmi les plus modérés des pays développés (autour de 7%).

Mais l'Assurance Maladie est aujourd'hui confrontée à **un déficit qui s'installe, et qui s'aggrave** rapidement, dans un contexte démographique défavorable (vieillesse de la population, explosion des pathologies chroniques), économique et écologique incertain.

Oui, notre modèle d'Assurance Maladie universel est en danger.

La Cnam a donc souhaité se mobiliser cette année au travers de son rapport Charges et Produits pour **définir un horizon économique viable tout en garantissant la qualité et l'égal accès aux soins pour tous.**

L'Assurance Maladie, forte de son histoire et de sa gouvernance associant services administratifs et partenaires sociaux, représentants des patients et des mutuelles, a cherché à développer au sein de ce rapport une réflexion approfondie avec l'ensemble des parties prenantes afin de **tracer des perspectives ambitieuses, consensuelles ou non, pour notre système de santé afin de permettre de faire des choix éclairés.**

Le rapport présenté cette année se veut **un appel à la mobilisation générale** de TOUS les acteurs assurés, patients, professionnels de santé, établissements de santé, entreprises, industriels de la santé à se saisir de TOUS les leviers pour remettre notre assurance maladie sur les rails de la soutenabilité.

Rien ne sera possible sans une **mobilisation massive en faveur de la prévention, qui doit être la grande cause de la décennie**, avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs (assurances complémentaires, entreprises, écoles), la lutte contre la diffusion des produits nocifs à la santé, ou encore l'atteinte de nos objectifs en termes de vaccination et de dépistage. Levons tous les blocages individuels à la réalisation des actes de prévention, diffusons partout la culture et le réflexe prévention, dans une logique d'adhésion et non de punition.

Nous devons par ailleurs approfondir **les transformations nécessaires de la prise en charge des patients en lien avec le développement des pathologies chroniques.** A l'horizon 2035, les patients en affection de longue durée pourraient représenter un quart de la population et concentrer trois quarts des dépenses de l'Assurance Maladie. Cela passe par la concrétisation de l'ambition de la coordination des soins avec la création d'un nouveau métier de référent de parcours, la structuration de la prise en charge de la santé mentale et une relecture des modalités de prise en charge des pathologies chroniques.

Le second champ de propositions concerne **l'indispensable recherche du « Juste soin au juste prix ».**

Cette recherche doit s'articuler autour de réformes structurelles qui nous ont permis par le passé de relever les défis auxquels nous sommes confrontés : l'efficacité hospitalière en lançant la vague 2 de la chirurgie ambulatoire, une régulation plus cohérente du prix du médicament pour assurer l'accès aux traitements sans remettre en cause la pérennité du système de santé.

Mais cette recherche doit également être portée par de nouvelles conquêtes d'efficacité médico-économique, en luttant contre le mésusage, le gaspillage, les fraudes, en développant la régulation des rentes économiques, en se mobilisant contre la désinsertion professionnelle dans le cadre des arrêts maladie.

Grâce aux analyses originales menées dans le cadre de ce rapport et notamment sur le coût des médicaments et de l'innovation et les rentes économiques dans certains secteurs de la santé, les économies proposées atteignent un niveau inédit dès 2026 avec 3,9 Md€ documentés. Ces efforts doivent par ailleurs s'ancrer dans une perspective pluriannuelle car c'est plus de 25 Md€ qu'il sera nécessaire de documenter à l'horizon 2030 pour stopper l'aggravation des déficits et engager le redressement financier de notre système d'Assurance Maladie.

Thomas Fatôme